

PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session extraordinaire de son Conseil, le huitième (8^e) jour d'août 2016 à 13 h 30 au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Simon Baillargeon, conseiller	siège # 1
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Daniel Poirier, conseiller	siège # 4
Monsieur J.-Denis Picard, conseiller	siège # 6

Absences motivées :

Madame Sylvie Veilleux, conseillère	siège # 2
Madame Julie Marcotte, conseillère	siège # 5

Les membres du Conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur André Gamache.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Refinancement des règlements 998, 1019 et 1061
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance extraordinaire

1- Ouverture de la séance extraordinaire

Ouverture de la séance extraordinaire par monsieur André Gamache à 13 h 30.

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale.

2016-08-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3- Refinancement des règlements 998, 1019 et 1061

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs pour son emprunt par billets en date du 16 août 2016 au montant de 433 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 998, 1019 et 1061. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

34 800 \$	2.087 %	16 août 2017
35 600 \$	2.087 %	16 août 2018
36 600 \$	2.087 %	16 août 2019
37 600 \$	2.087 %	16 août 2020
289 100 \$	2.087 %	16 août 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

2016-08-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Canton de Stratford souhaite emprunter par billet un montant total de 433 700 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
998	190 600 \$
1019	110 500 \$
1061	132 600 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 433 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 998, 1019 et 1061 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 16 août 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	34 800 \$
2018	35 600 \$
2019	36 600 \$
2020	37 600 \$
2021	38 600 \$ (à payer en 2021)
2021	250 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du Canton de Stratford émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 août 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 998, 1019 et 1061, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2016-08-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4- Période de questions

5- Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur André Gamache,
Et résolu :

Que l'assemblée soit levée à 13 h 45.

2016-08-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers



André Gamache
Maire



Manon Goulet
Directrice générale et secrétaire-trésorière